

Le présent formulaire doit être utilisé pour demander la délivrance de votre permis si l'un des énoncés suivants s'applique à votre situation :

- a) Vous avez passé l'examen de certification de l'OACIQ avec succès? Selon le *Règlement sur les permis de courtier et d'agence*, vous devez avoir réussi l'examen de certification de l'OACIQ au plus 12 mois avant la demande de permis.
- b) Vous êtes un ancien titulaire de permis de l'OACIQ et votre permis a été révoqué suivant, par exemple, le non-paiement des droits exigibles annuels de maintien de permis? Vous disposez de 12 mois suivant la date de la révocation pour soumettre une demande de délivrance de permis sans avoir à suivre à nouveau un programme de formation de base reconnu ni réussir un examen de certification de l'OACIQ, et ce, pourvu que vous ayez terminé le cycle antérieur du Programme de formation continue obligatoire (PFCO) qui a pris fin depuis cette date.
- c) Vous avez choisi d'arrêter vos activités de courtage pendant un certain temps et vous avez maintenu vos droits acquis annuellement? Les droits acquis donnent la possibilité d'obtenir la délivrance d'un permis de même catégorie sans avoir à suivre à nouveau avec succès un programme de formation de base reconnu ni réussir un examen de certification de l'OACIQ. Si vous souhaitez retourner à la pratique du courtage immobilier, vous devez d'abord répondre aux exigences du Programme d'actualisation pour les cycles du PFCO qui étaient en vigueur pendant votre période de droits acquis. Consultez **cet article** pour plus de détails. Vous devez ensuite remplir ce formulaire, au plus tard 12 mois après la date de révocation de votre permis.

Le total des frais à payer varie en fonction du mois où vous souhaitez débuter ou reprendre votre pratique. Consultez cet article pour plus de détails.

Une demande de permis ne peut être considérée reçue qu'à compter du moment où tous les renseignements et documents exigés à la présente demande ont été fournis, toutes les cases ont été cochées et qu'elle est accompagnée des droits exigibles.

SECTION I – IDENTIFICATION

M. Mme

Date de naissance :

JOUR MOIS ANNÉE

Nom à la naissance :

NOM															PRÉNOM														
-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Autres noms (Si vous voulez que votre permis comporte également un autre nom que celui à votre naissance)

Nom usuel :

NOM	PRÉNOM
-----	--------

*Note : Si oui, veuillez remplir et transmettre le formulaire **Demande de changement de nom • Courtier immobilier**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que les documents requis.*

Nom de votre mari (Si vous êtes une femme mariée avant le 2 avril 1981, vous pouvez utiliser le nom de votre mari ou continuer à le faire même si vous avez divorcé ou êtes devenue veuve après cette date.)

NOM	PRÉNOM
-----	--------

Note : Vous devez fournir une copie d'un document établissant le nom de votre mari et la date de votre mariage, tel que votre acte de mariage, certificat de mariage ou contrat de mariage.

Adresse du domicile:

NUMÉRO										RUE										APPARTEMENT																													
MUNICIPALITÉ																				PROVINCE																				CODE POSTAL									
IND. RÉG.					N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)															IND. RÉG.					N° DE CELLULAIRE																								

Adresses électroniques :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE

ADRESSE DE VOTRE SITE INTERNET (LE CAS ÉCHÉANT)

Vous devez inscrire votre numéro de dossier ou votre numéro d'accès à synbad.com. Si vous avez déjà été titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ ou d'un certificat délivré par l'ACAIQ, vous devez inscrire le numéro de ce permis ou de ce certificat :

NUMÉRO	RUE	APP. / BUREAU / LOCAL
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL

Courtier immobilier restreint au courtage résidentiel

Courtier immobilier restreint au courtage commercial

Courtier immobilier de plein exercice (courtage résidentiel et commercial)

NUMÉRO										RUE										APP. / BUREAU / LOCAL									
MUNICIPALITÉ										PROVINCE										CODE POSTAL									
IND. RÉG.					N° DE TÉLÉPHONE					IND. RÉG.					N° DE TÉLÉCOPIEUR														

SECTION VI – ENGAGEMENT DE L'AGENCE (Cette section s'applique seulement pour les titulaires de permis qui souhaitent exercer au sein d'une agence.)

Nom de l'agence :

Numéro de permis de l'agence :

L'agence s'engage à employer le postulant ou à l'autoriser à agir pour elle dès qu'il sera titulaire du permis demandé.

Dirigeant d'agence

Signataire autorisé

NOM

PRÉNOM

Je confirme avoir pris connaissance des déclarations du demandeur.

X

SIGNATURE DU DIRIGEANT D'AGENCE / SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date :

JOUR

MOIS

ANNÉE

SECTION VII – DÉCLARATIONS

Vous devez fournir les renseignements et les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration même si elle a été remplie par une autre personne.

Depuis votre dernière demande de délivrance ou mise à jour des renseignements, ou si vous ne l'avez jamais déclaré antérieurement :

ANTÉCÉDENTS DÉONTOLOGIQUES

1. Êtes-vous ou avez-vous été inscrit auprès d'un organisme du Québec, du Canada, d'une autre province ou territoire canadiens, ou d'un autre État (international), chargé de la surveillance et du contrôle d'une profession ou d'une activité réglementée, incluant le courtage immobilier ?

Par exemple (à titre indicatif) : un organisme régulateur du courtage immobilier, un organisme régulateur du secteur financier, un ordre professionnel, etc.

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

a) Nom de l'organisme

b) Pays c) Province/État d) Numéro de membre

2. Si vous avez répondu oui à la question 1, est-ce que :

a) Votre permis, votre certificat ou votre licence a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par cet organisme ?

Oui Non Non applicable

b) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la condamnation, est-ce que vous avez déjà été déclaré coupable par cet organisme ou par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction déontologique ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ? Vous avez l'obligation de déclarer toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, **même celles pour lesquelles vous êtes en appel ou en attente d'une sentence.**

Oui Non Non applicable

SECTION VII – DÉCLARATIONS (suite)

c) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la mesure, est-ce que vous avez déjà fait l'objet d'autres mesures de cet organisme pour le non-respect des lois, des règlements, des ordonnances ou des jugements?

Par exemple (à titre indicatif) : une sanction administrative pécuniaire, un avertissement, une réprimande, etc.

Oui Non Non applicable

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 2a), 2b) ou 2c), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents déontologiques** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

ANTÉCÉDENTS DE FAILLITE, CESSION DES BIENS

3. a) Avez-vous fait faillite, cession de vos biens ou êtes-vous ou avez-vous été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*? Si cette condition a déjà été déclarée au cours des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

- b) Est-ce que toute personne morale ou société sous votre contrôle a déjà fait faillite, cession de ses biens ou est-elle ou a-t-elle été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*? Si cette condition a déjà été déclarée au cours des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle (à titre indicatif) :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 3a) ou 3b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Vous avez l'obligation de déclarer toute accusation criminelle actuelle; toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous ou la personne morale ou société sous votre contrôle êtes en appel ou en attente d'une sentence et celles pour lesquelles vous avez obtenu une absolution (qu'elle soit conditionnelle ou inconditionnelle), ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle (à titre indicatif) :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

4. a) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la condamnation, avez-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle été déclaré(e) coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction ou d'un acte criminels ou vous êtes-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle s'est-elle reconnu(e) coupable d'une telle infraction ou d'un tel acte?

Oui Non

- b) Est-ce que vous ou une personne morale ou société sous votre contrôle faites actuellement l'objet d'une accusation criminelle?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 4a) ou 4b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

SECTION VII – DÉCLARATIONS (suite)

ANTÉCÉDENTS PÉNAUX

Vous avez l'obligation de déclarer toute accusation pénale actuelle, toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous ou la personne morale ou société sous votre contrôle êtes en appel ou en attente d'une sentence.

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
 - Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
 - Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.
5. a) Sans égard à la période de temps écoulée depuis votre condamnation, à l'exception d'une infraction liée au *Code de la sécurité routière* et aux règlements municipaux, avez-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle déjà été déclaré(e) coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction pénale en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de toute autre loi applicable ou vous êtes-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle s'est-elle reconnu(e) coupable d'une telle infraction ?
- Oui Non
- b) Est-ce que vous ou une personne morale ou société sous votre contrôle faites actuellement l'objet d'une accusation pénale?
- Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 5a) ou 5b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

AUTRES ANTÉCÉDENTS

6. Dans les 5 dernières années, outre toute affaire de nature familiale, avez-vous fait l'objet d'une condamnation pour un montant supérieur à 15 000 \$ dans une procédure de nature civile ?
- Par exemple (à titre indicatif) : à l'exception de toute affaire de nature familiale, tout jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige dans lequel vous avez été impliqué et qui vous condamne au paiement d'un montant supérieur à 15 000 \$, tel qu'un litige contractuel, un litige de responsabilité civile, un litige dans le cadre des relations de travail, etc.*
- Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

7. Dans les 5 dernières années, avez-vous fait l'objet d'une condamnation par un tribunal en matière fiscale?
- Par exemple (à titre indicatif) : un jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige avec les autorités fiscales (Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada) tel que le rejet d'un recours, une confirmation ou une détermination d'une cotisation fiscale, une condamnation aux dommages-intérêts, une autorisation d'une hypothèque légale, d'une saisie et autres.*
- Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

8. Avez-vous déjà fait l'objet d'un jugement, d'une mesure de sanction d'un tribunal administratif ou d'un organisme gouvernemental provincial ou fédéral ? (À noter : vous avez l'obligation de déclarer tout jugement ou mesure de sanction peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier.)

Exemple de tribunal administratif provincial (à titre indicatif) : la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la protection du territoire agricole, la Commission des transports, la Commission municipale, le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du logement, le Tribunal administratif des marchés financiers, etc.

Exemples d'un organisme gouvernemental (à titre indicatif) : Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada, l'Autorité des marchés publics, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la Commission de la construction du Québec, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), etc.

Exemples de mesures de sanction (à titre indicatif) : une amende, une sanction administrative pécuniaire, une saisie, une hypothèque légale, etc.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

SECTION VII – DÉCLARATIONS (suite)

9. Avez-vous déjà été déclaré inapte ou en perte d'autonomie et, par une décision d'un tribunal, placé sous tutelle ou un mandat de protection homologué à votre égard ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les documents suivants

- a) Demande introductive d'instance;*
- b) Jugement;*
- c) Rapport d'expertise.*

SECTION VIII – DOCUMENTS À FOURNIR

(Vous devez fournir les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ.)

1. PREUVE D'IDENTITÉ

- a) Si vous possédez la citoyenneté canadienne :
 - Copie de votre acte ou certificat de naissance; ou
 - Copie de votre certificat de citoyenneté canadienne.
- b) Si vous ne possédez pas la citoyenneté canadienne :
 - Copie du document délivré par les autorités canadiennes de l'immigration attestant votre statut de résident permanent; ou
 - Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration.
- c) Si vous avez eu un changement de prénom ou de nom :
 - Une copie du certificat de changement de nom délivré par le Directeur de l'état civil.

2. PHOTO

Une photographie couleur (format passeport) : sur fond blanc, de face, des épaules à la tête, le visage découvert, **prise au cours des 6 derniers mois.**

Note : Votre photographie apparaîtra sur votre permis, ainsi que dans le Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

3. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Dès la réception de votre demande de délivrance, un courriel ayant pour objet « Invitation à une vérification d'antécédents Mintz » vous sera acheminé afin que vous puissiez remplir le formulaire numérique Mintz. Si une vérification de vos antécédents judiciaires a été effectuée il y a moins de 6 mois, nous nous référerons aux résultats antérieurement obtenus et aucun courriel ne vous sera expédié.

Cette vérification nous permettra de valider la conformité des déclarations que vous aurez effectuées dans le présent formulaire à la section « Déclarations » et de déterminer si une étude plus approfondie de votre dossier par le comité de délivrance et de maintien des permis (CDMP) est justifiée.

4. CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Si vous n'avez pas réussi l'examen de l'OACIQ **rédigé en langue française**, vous devez fournir une copie d'un document démontrant que vous satisfaites à l'une des conditions suivantes :

- a) Avoir suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire donné en français; ou
- b) Avoir réussi les examens de français, langue maternelle, de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire; ou
- c) À compter de l'année scolaire 1985-1986, avoir obtenu au Québec un certificat d'études secondaires; ou
- d) Avoir obtenu une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française ou détenir une attestation définie comme équivalente par règlement du gouvernement, conformément à l'article 35 de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11).

SECTION IX – RÉSERVÉE AUX ANCIENS TITULAIRES DE PERMIS DEMANDANT UNE NOUVELLE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Cocher cette case si vous n'avez jamais été titulaire de permis ; CETTE SECTION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

1. Si vous exerciez en société par actions au cours des 12 derniers mois, avez-vous apporté des changements à votre société, notamment en ce qui a trait à son nom, son statut, ses actionnaires ou à votre fonction dans la société, pour lesquels vous n'avez pas avisé le Service de la certification ?

Oui Non Non applicable

Si oui, lesquels ?

2. Si vous exerciez en société par actions au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre société a été reconnue coupable d'une infraction criminelle, pénale ou déontologique n'ayant pas été mentionnée antérieurement au Service de la certification ? Vous devez mentionner toute déclaration ou reconnaissance de culpabilité, même celles pour lesquelles vous êtes en attente d'une sentence, avez obtenu une absolution (qu'elle soit conditionnelle ou inconditionnelle), ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

Oui Non Non applicable

*Si oui, veuillez remplir et transmettre, selon le cas, le **Formulaire – Antécédents déontologiques** ou le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux**, disponibles sur le site web de l'OACIQ, ainsi que tout document requis, le cas échéant.*

3. Si vous exerciez en société par actions au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre société a fait faillite, cession de ses biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre n'ayant pas été mentionnée antérieurement au Service de la certification ?

Oui Non Non applicable

*Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que les documents requis.*

4. Est-ce que votre certificat ou permis a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par le comité de discipline de l'ACAIQ ou de l'OACIQ ?

Oui Non

*Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents déontologiques**, disponible sur le site web de l'OACIQ.*

5. Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation ou formulé une déclaration de sinistre auprès du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec (FARCIQ) à l'égard de votre responsabilité professionnelle ?

Oui Non

6. Votre permis est-il révoqué et avez-vous maintenu vos droits acquis depuis plus de 12 mois ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, indiquez l'année de la révocation de votre permis : _____

Si vous avez répondu non et que votre permis est révoqué depuis moins de 12 mois :

- a) Aviez-vous des contrats de courtage en cours au moment de la révocation de votre permis ?

Oui Non Non applicable

Si vous avez répondu oui :

Si vous exercez au sein d'une agence : attestez-vous que vous et votre ancien dirigeant d'agence avez avisé sans délai et par écrit les parties que vous représentiez, que vous n'étiez plus autorisé à agir en votre nom et que vous les avez informées de l'identité du courtier désigné pour vous remplacer ? Les avis transmis devaient indiquer le droit des parties de continuer de faire affaire avec votre agence ou de mettre fin au contrat (plus de détails selon votre situation dans [cet article](#)).

Oui Non Non applicable

La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

SECTION IX – RÉSERVÉE AUX ANCIENS TITULAIRES DE PERMIS DEMANDANT UNE NOUVELLE DÉLIVRANCE DE PERMIS (suite)

OU

Si vous exercez à votre compte : attestez-vous que vous avez avisé sans délai vos clients que vous n'étiez plus autorisé à agir en votre nom et que vos contrats de courtage ont été résiliés automatiquement (si vous agissiez seul) ? Voir [cet article](#) pour plus de détails au sujet du contenu de ces avis selon votre situation.

Oui Non Non applicable

La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

b) Avez-vous exercé des activités de courtage immobilier pendant la durée de révocation de votre permis ? Voir [cet article](#) pour plus de détails.

Oui Non Non applicable

7. Étiez-vous abonné aux formulaires électroniques InstanetForms^{MC} au moment de la révocation de votre permis ?

Oui Non

NOTE : Si vous souhaitez effectuer des transactions immobilières résidentielles, vous devez obligatoirement être abonné aux formulaires électroniques InstanetForms^{MC} pour accéder aux versions à jour des formulaires de courtage.

SECTION X – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

! CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. Ces renseignements personnels sont nécessaires; ils sont requis par la *Loi sur le courtage immobilier* (RLRQ, c. C-73.2) ou des règlements pris en son application relativement à la délivrance de permis de l'OACIQ. Ces renseignements seront utilisés aux fins suivantes :

- Traitement de votre dossier pour la délivrance de permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Paiement des frais afférents à votre demande de délivrance de permis.
- Vérification de vos antécédents judiciaires.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ communique vos renseignements personnels aux entreprises privées spécialisées en vérification d'antécédents.

Les renseignements relatifs au mode de paiement recueillis par le présent formulaire sont détruits lorsque le traitement de votre demande est complété.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande. Dans le cas où vous retirerez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande de délivrance de permis de l'OACIQ en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier* ou des règlements pris en son application.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels par l'OACIQ.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entraînera la révocation de mon permis. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :

JOUR	MOIS	ANNÉE			

Veillez signer le formulaire APRÈS avoir rempli TOUTES les sections.

SECTION XII – PAIEMENT DES FRAIS

Veillez remplir le bordereau de paiement.

Si vous souhaitez effectuer des transactions immobilières résidentielles, vous devez obligatoirement être abonné aux formulaires électroniques InstantForms^{MC} pour accéder aux versions à jour des formulaires de courtage.

Cliquez [ici](#) pour connaître les frais applicables.

J'effectue des transactions immobilières résidentielles et je souhaite m'abonner aux formulaires électroniques.

Je ne souhaite pas m'abonner aux formulaires électroniques, car je n'effectue pas personnellement de transactions immobilières résidentielles.

MONTANT DÛ (incluant les taxes) : , \$ N° de dossier ou de permis :
(SI APPLICABLE)

MODE DE PAIEMENT

CARTE DE CRÉDIT ou CHÈQUE OU MANDAT (à l'ordre de l'OACIQ)

Visa

MasterCard



- - -
NUMÉRO DE LA CARTE

EXPIRATION (MM/AA)

CVV/CVC

Le CVV/CVC est le code de sécurité de trois chiffres
au dos de votre carte de crédit.

Nom du détenteur de la carte (si différent du demandeur)

X

SIGNATURE DU DÉTENTEUR DE LA CARTE

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT ET VOS DOCUMENTS

au Service de la certification, par courriel à CERTIFICATION@OACIQ.COM,
par la poste ou par télécopieur, à l'une ou l'autre des coordonnées
indiquées ci-dessous.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • certification@oaciq.com • oaciq.com